

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : MESTAR
Forme du produit : mélange à base de COS-OGA

1.2. UTILISATION IDENTIFIEES PERTINENTES DU PRODUIT ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

1.2.1. Utilisations pertinentes

Utilisation de la substance/mélange

Produit de protection des plantes SDP (Stimulateur de
Défense des plantes)

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'information complémentaire disponible.

1.3. RENSEIGNEMENT CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cérence
Route de la Ménitré
49250 Beaufort-En-Anjou
Tél : +33 (0)241 796 320

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès de :

Cérence
4 av de la CEE
86170 CISSE
Tél : +33 (0)549 542 052
serviceclients@cerience.fr

1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA	http://www.centres-antipoison.net	+33 (0)1 45 42 59 59	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Classification : Le produit n'est pas classé comme dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Indication de classement : sans classement

2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Pictogrammes de danger (CLP) : aucun
Mention d'avertissement (CLP) : aucune
Mentions de danger (CLP) : aucunes

Conseils de prudence (CLP) : P102 – Tenir hors de portée des enfants
P280 – Porter des gants de protection/ des vêtements de protection (se reporter à l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases)
P501 – Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Phrases EUH : EUH401 – Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information concernant les dangers particuliers pour l'homme et l'environnement : Ce produit n'est pas considéré comme pouvant poser un risque pour la santé humaine et l'environnement sous des conditions normales d'utilisation.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages en plein champ et sous abri ouvert au moment du traitement.

Produit à faible risque au sens de l'article 47 du règlement (CE) 1107/2009.

Délai de rentrée : 6 heures en plein champ ou 8 heures pour les applications en milieu fermé en application de l'arrêté du 12 septembre 2006.

Agiter le produit avant application.

2.3. AUTRES DANGERS

Aucun autre danger connu. Cette substance/mixtue ne contient aucun composant considéré persistant, bioaccumulable ou toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des concentrations supérieures ou égales à 1%. Cette substance/mixtue ne contient aucun composant considéré comme susceptible de perturber le système endocrinien.

Voir la section 11 pour toute information toxicologique et la section 12 pour toute information écologique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LE(S) COMPOSANT(S)

3.1. SUBSTANCES

Non applicable.

3.2. MELANGES

Nom	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
COS-OGA (12,5 g/L) – complexe d'oligosaccharides	aucune

4. PREMIERS SECOURS

Utiliser la protection individuelle recommandée dans la section 8.

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

Premiers soins après inhalation : Produit non dangereux par inhalation. Toutefois, il convient de respirer de l'air frais.

Premiers soins après contact avec la peau : Produit non irritant. Toutefois, il convient de retirer les vêtements souillés et rincer avec de l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Produit non irritant. Toutefois, il convient de rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un ophtalmologue.

Premiers soins après ingestion : Produit non dangereux par ingestion. Toutefois, il convient de rincer la bouche et boire de l'eau. En cas de symptôme, consulter un médecin.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

Symptômes/lésions après contact avec la peau : Aucun connu.

Symptômes/lésions après contact oculaire : Aucun connu.

4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

Pas d'antidote spécifique. Prise en charge : Traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

Le produit n'est pas inflammable.

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont autorisés : Eau, CO₂, poudre d'extinction.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

Instructions de lutte contre l'incendie : Endiguer et contenir les fluides d'extinction.
Protection en cas d'incendie : Porter un appareil de protection respiratoire.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE :

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Endiguer et contenir l'épandage. Aucune mesure particulière n'est requise. Produit biodégradable.

6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE :

Confinement :	Empêcher l'entrée dans les égouts, les eaux de surface ou le sol. Utilisez un matériau absorbant neutre pour recueillir les déversements et balayez-le autant que possible. Rincer les résidus avec de l'eau.
Procédés de nettoyage :	Absorber le liquide répandu dans du sable, de la terre, de la vermiculite. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :	Eviter les dispersions accidentelles et éclaboussures. Pour les équipements de protection, se référer à la Section 8. Ce produit doit être manipulé selon les règles d'hygiène et de sécurité propres à la manipulation des substances non dangereuses.
Mesures d'hygiène :	Ne pas boire, manger ou fumer durant la manipulation du produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Conditions de stockage :	Garder le produit dans son emballage d'origine, étiqueté et fermé. Tenir hors de portée des enfants. Stocker à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker à l'abri du gel.
--------------------------	---

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMETRES DE CONTROLE /VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. CONTROLE DE L'EXPOSITION

Protection des mains :	Le produit ne nécessite pas d'équipement particulier. Toutefois, il est toujours conseillé de porter des gants de protection. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications de la directive 89/686/CEE et de la norme correspondante NF EN 374. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant.
Protection oculaire :	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps :	Vêtements de protection
Protection des voies respiratoires :	Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
Protection de l'environnement :	Mettre en œuvre tous les règlements de protection de l'environnement applicables au niveau local et au niveau communautaire. Voir Rubrique 15. Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surfaces. Eviter toute contamination

par les réseaux de drainage des cours de ferme et des routes. Voir Rubrique 12 et 13.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Etat physique :	Liquide.
Couleur :	Blanc/beige
Odeur :	sans odeur particulière
pH :	5-6 (1% dilution à 16°C)
Vitesse d'évaporation relative (actétate de butyle=1):	Aucune donnée disponible
Point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	Non applicable, produit non inflammable
Température d'auto-inflammation :	Non applicable, produit non inflammable
Température de décomposition :	296.3°C (COS-OGA substance active)
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable, produit non inflammable
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C :	Aucune donnée disponible
Densité relative :	1.15-1.25 (20°C)
Solubilité :	Complètement soluble dans l'eau
Log Pow :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	85mPa.s à 12mPa.s (à 20°C, vitesse de cisaillement de 10.6 à 665 s ⁻¹ , dynamique) 88mPa.s à 10 mPa.s (à 40°C, vitesse de cisaillement de 10.6 à 665 s ⁻¹ , dynamique)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non disponible
Propriétés explosives :	Non applicable, produit non explosif.
Propriétés comburantes :	Non applicable, produit non comburant
Limites d'explosivité :	Non applicable, produit non explosif.
Caractéristiques des particules :	Non applicable pour ce type de formulation (SL)

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. REACTIVITE

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier.

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Le produit est stable pendant 2 ans dans les conditions normales d'emploi et de stockage (température ambiante) recommandées à la section 7. Le produit peut légèrement changer de couleur au cours du temps, sans altération de ses qualités. Un phasage peut être observé. Il suffit d'agiter le produit avant emploi.

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Pas de risque particulier attendu.

10.4. CONDITIONS A EVITER

Aucune, à notre connaissance.

10.5. MATIERES ACTIVES A EVITER/INCOMPATIBILITE

Aucune, à notre connaissance.

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des toxicologues et autres professionnels de la santé.

11.1. INFORMATION SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

La substance active consiste en un complexe d'oligosaccharides (sucres) dépourvus de toute toxicité pour la santé humaine. La formulation ne contient pas d'adjuvant dangereux.

Toxicité aiguë : Non classé

	MESTAR
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
Irritation cutanée	Non irritant
Irritation oculaire	Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données sur la substance active et les composants, le mélange n'est pas classé.
Cancérogénicité	Sur la base des données sur la substance active et les composants, le mélange n'est pas classé.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données sur la substance active et les composants, le mélange n'est pas classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)-exposition unique :	Sur la base des données sur la substance active et les composants, le mélange n'est pas classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)- exposition répétée	Sur la base des données sur la substance active et les composants, le mélange n'est pas classé.
Danger par aspiration	Sur la base des données sur la substance active et les composants, le mélange n'est pas classé.

Voies d'exposition probables, symptômes et effets sur la santé à court et à long terme :

Inhalation : Il existe un faible risque d'exposition par inhalation.

Effets et symptômes à court terme :

Irritation et léger écoulement nasal possible.

Contact oculaire : Il existe un faible risque d'exposition par contact oculaire.

Effets et symptômes à court terme :

Possibilité d'irritation et de rougeurs légères

Contact avec la peau : Il existe un risque d'exposition par contact avec la peau.

Effets et symptômes à court terme :

Légère rougeur transitoire possible.

Effet et symptômes à long terme :

Il n'y a aucune indication d'effets à long terme à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Effets et symptômes à long terme :

Il n'y a aucune indication d'effets à long terme à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Effets et symptômes à long terme :

Il n'y a aucune indication d'effets à long terme à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

Ingestion : Il existe un très faible risque d'exposition accidentelle par ingestion.

Effets et symptômes à court terme :

Possibilité d'effets gastro-intestinaux légers.

Effets et symptômes à long terme :

Il n'y a aucune indication d'effets à long terme à la suite d'une exposition prolongée ou répétée.

11.2. INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS

Aucune

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Cette section est réservée à l'usage des écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement.

12.1. TOXICITE

La substance active consiste en un complexe d'oligosaccharides (sucres) dépourvus de toute toxicité pour l'environnement et les espèces non-cibles. La formulation ne contient pas d'adjuvant dangereux. Les études réalisées sur abeilles, insectes utiles, vers de terre, et organismes aquatiques n'ont révélé aucune toxicité.

CL50 poissons, <i>Danio rerio</i> (96h) :	228mg/l (COS-OGA substance active)
CE50 invertébrés aquatiques, <i>Daphia magna</i> (48h) :	>100mg/l
ErC50 algues, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (72h) :	>100mg/l
CE50 vers de terre, <i>Eisenia fetida</i> (4w) :	>1000 mg produit testé/kg sol sec
DL50 abeilles orale, <i>Apis mellifera</i> (48h) :	>10µg COS-OGA/abeille
DL50 abeille contact, <i>Apis mellifera</i> (48h) :	>12.5 µg COS-OGA/abeille

12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Pas d'information complémentaire disponible. Le produit est biodégradable.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Pas d'information complémentaire disponible

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Pas d'information complémentaire disponible

12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB

Pas d'information complémentaire disponible

12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES

Pas d'information complémentaire disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS :

Méthodes de traitement des déchets: Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit n'est pas classé comme dangereux.

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN ; aucune disposition spéciale relative au transport n'est applicable.

14.6 PRECAUTIONS PARTICULIERES A PRENDRE PAR L'UTILISATEUR

N.A.

14.7. TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET AU RECUEIL IBC

Non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. REGLEMENTATION PARTICULIERE

15.1.1. Réglementations UE

La substance active et le produit commercial ont été approuvés et autorisés selon le Règlement européen 1107/2009 pour un usage phytopharmaceutique.

15.1.2. Directives nationales

France

15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE

Non applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ce produit n'est pas classé comme dangereux au sens du Règlement (CE) N°1272/2008.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ils sont donnés de bonne foi.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.